

Pression fiscale et gestion du résultat comptable dans les grandes entreprises au Bénin : Rôle du mode de financement

Tax Pressure and Management of Accounting Income in Large Companies in Benin: The Role of the Financing Method

Tonankpon Désiré Samson DOSSOU, (*Docteur en Sciences de Gestion*)

Laboratoire de Finance Entrepreneuriale et de la Comptabilité (LAFEC)

Université d'Abomey-Calavi (UAC), BENIN

Karima SYLLA DOUCOURE, (*Professeur titulaire en Sciences de Gestion*)

Laboratoire de Finance Entrepreneuriale et de la Comptabilité (LAFEC)

Université d'Abomey-Calavi (UAC), BENIN

Adresse de correspondance :	Université d'Abomey-Calavi (UAC), BENIN https://www.uac.bj/ secretariat@uac.bj +229 01 98 34 04 04
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	DOSSOU, T. D. S., & SYLLA DOUCOURE, K. (2025). Pression fiscale et gestion du résultat comptable dans les grandes entreprises au Bénin : Rôle du mode de financement. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 6(10), 383–399.
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 26/08/2025

Accepted: 27/09/2025

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 6, Issue 10 (2025)

Pression fiscale et gestion du résultat comptable dans les grandes entreprises au Bénin : Rôle du mode de financement

Résumé

Cette recherche analyse l'influence de la pression fiscale sur la gestion du résultat comptable dans les grandes entreprises béninoises, en mettant en évidence le rôle médiateur du mode de financement. Dans un contexte marqué par des réformes fiscales visant à accroître les recettes de l'État, la pression exercée sur les entreprises peut générer des pratiques de gestion opportuniste du résultat comptable, notamment à travers des ajustements discrétionnaires. À partir d'un échantillon de 78 grandes entreprises béninoises suivies sur la période 2018–2022 et en mobilisant le modèle de Jones modifié (Dechow et al., 1995), l'étude évalue l'effet de la fiscalité sur la gestion du résultat ainsi que l'incidence du financement par dette ou par capitaux propres. Les résultats montrent que la pression fiscale constitue un déterminant significatif des pratiques de gestion du résultat et que le mode de financement module cette relation. Plus précisément, les entreprises fortement endettées semblent moins incitées à manipuler leur résultat, tandis que celles financées par capitaux propres recourent davantage à des ajustements fiscaux. Ces résultats apportent un éclairage empirique original sur le contexte béninois et ouvrent des perspectives pour la régulation comptable et la conception de politiques fiscales mieux adaptées.

Mots-clés : Pression fiscale ; Gestion du résultat comptable ; Mode de financement ; Grandes entreprises ; Bénin.

Code JEL : H26, M41, G32, O55

Type du papier : Recherche empirique

Abstract

This study investigates the influence of tax pressure on earnings management in large companies in Benin, with a focus on the mediating role of financing modes. In a context of ongoing fiscal reforms aimed at increasing government revenues, corporate tax pressure may induce opportunistic earnings management practices, particularly through discretionary accruals. Based on a sample of 78 large Beninese firms observed over the period 2018–2022 and using the Modified Jones model (Dechow et al., 1995), the study assesses the extent to which taxation affects earnings management and how debt versus equity financing alters this relationship. The findings indicate that tax pressure is a significant determinant of earnings management and that financing structure moderates this effect. Specifically, highly leveraged firms appear less prone to manipulate earnings, while equity-financed firms are more likely to engage in tax-driven adjustments. These results provide novel empirical evidence in the Beninese context and contribute to the literature on earnings management in emerging economies, with implications for both accounting regulation and tax policy design.

Keywords : Tax pressure ; Earnings management ; Financing mode ; Large firms ; Benin.

JEL Code: H26, M41, G32, O55

Paper type: Empirical Research

1. Introduction

Dans un contexte mondial marqué par le besoin croissant de mobilisation des ressources internes pour financer le développement, la pression fiscale s'intensifie dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne. Selon la Banque mondiale (2020), la mobilisation des recettes fiscales représente en moyenne moins de 15 % du PIB dans plusieurs pays de la région, contre plus de 30 % dans les économies avancées, ce qui témoigne d'un déficit structurel de ressources publiques.

Au Bénin, les réformes fiscales engagées ces dernières années visent à accroître les recettes de l'État tout en élargissant l'assiette fiscale. Ces réformes se traduisent notamment par la digitalisation de la collecte des impôts, la mise en place de factures électroniques et le renforcement des contrôles ciblant les grandes entreprises, qui représentent près de 70 % des recettes fiscales (Ministère de l'Économie et des Finances, 2022). Cette dynamique s'accompagne d'une traçabilité accrue des transactions et d'une vigilance particulière à l'égard des entreprises considérées comme les principaux contributeurs fiscaux.

Toutefois, cette pression croissante peut induire des effets pervers, notamment des comportements d'optimisation ou de gestion opportuniste du résultat comptable. La gestion du résultat comptable, ou *earnings management*, désigne l'usage stratégique des règles et options comptables par les dirigeants pour influencer l'image financière de l'entreprise (Healy & Wahlen, 1999). Plusieurs travaux ont montré que dans des environnements fiscaux contraignants, les entreprises tendent à minimiser leur bénéfice imposable pour réduire leur charge fiscale (Tang & Firth, 2011 ; Martinez et al., 2020).

En effet, dans un environnement où la charge fiscale est perçue comme élevée ou excessive, certaines entreprises peuvent être tentées d'ajuster artificiellement leurs résultats, ce qui peut altérer la qualité de l'information financière, diminuer la transparence et remettre en cause l'équité du système fiscal. Cela constitue une préoccupation majeure pour les régulateurs, car la manipulation comptable accroît l'asymétrie d'information entre les parties prenantes et réduit l'efficacité des politiques fiscales (Desai & Dharmapala, 2009).

Par ailleurs, les choix de financement des entreprises jouent un rôle déterminant dans leurs stratégies de gestion du résultat. Le recours à l'endettement expose les entreprises à des obligations contractuelles strictes, notamment le respect des covenants imposés par les créanciers. Dans ce cas, la pression à présenter des résultats conformes aux attentes peut conduire à des ajustements comptables pour éviter le non-respect des engagements financiers (DeFond & Jambalvo, 1994). À l'inverse, le financement par capitaux propres offre plus de flexibilité, mais peut réduire l'incitation à manipuler les résultats dans un objectif fiscal. Ainsi, le mode de financement apparaît comme un facteur pouvant moduler la relation entre pression fiscale et gestion du résultat.

Malgré l'importance de ces interactions, la littérature empirique sur l'Afrique de l'Ouest reste encore limitée. La plupart des travaux se sont concentrés sur les économies développées (Jones, 2011 ; Zang, 2012) ou sur des pays émergents d'Asie et d'Amérique latine (Chen et al., 2010 ; Martinez & Ramalho, 2020). Peu d'études se sont intéressées au cas spécifique du Bénin, alors même que le pays connaît une transformation fiscale majeure depuis 2016. Cette lacune de la littérature empêche une compréhension fine des mécanismes d'adaptation des entreprises face à la pression fiscale dans un contexte africain marqué par des marchés financiers peu développés, une forte dépendance aux grandes entreprises et une gouvernance en mutation.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent article. Son objectif est d'analyser l'influence de la pression fiscale sur la gestion du résultat comptable dans les grandes entreprises béninoises, tout en intégrant le rôle médiateur du mode de financement (dette ou capitaux propres). Ce faisant, il vise à :

- apporter une contribution empirique originale dans un contexte africain peu exploré ;

- combler un vide théorique en intégrant simultanément la fiscalité et la structure de financement dans l'étude de l'earnings management ;
- offrir des implications pratiques aux décideurs publics pour l'élaboration de politiques fiscales plus efficaces et adaptées aux réalités locales.

La suite de l'article s'articule comme suit : la deuxième section propose une revue critique de la littérature et formule les hypothèses de recherche ; la troisième section présente la méthodologie retenue ; la quatrième expose et discute les résultats empiriques ; enfin, la cinquième section met en évidence les principales implications théoriques et pratiques de l'étude.

2. Revue de littérature

2.1. Clarification conceptuelle

2.1.1. Pression fiscale

La pression fiscale désigne l'intensité avec laquelle l'État exerce son droit de prélèvement sur les ressources économiques des entreprises, sous forme de taxes, impôts et autres contributions fiscales. Elle est généralement mesurée par le taux de la fiscalité appliqué aux bénéfices des entreprises ou aux autres éléments de leur activité économique. La pression fiscale peut être perçue comme un fardeau financier supplémentaire qui influence la rentabilité des entreprises, leur capacité à générer des profits et, par conséquent, la gestion de leur résultat comptable.

Au Bénin, comme dans de nombreux pays en développement, la pression fiscale peut être perçue comme relativement élevée, en raison de l'exigence de conformité fiscale et des réglementations complexes qui régissent la fiscalité des entreprises. Cette pression fiscale peut affecter directement la stratégie comptable des entreprises, car elle incite souvent à adopter des pratiques de gestion fiscale optimisée, telles que l'optimisation des charges fiscales ou la manipulation des résultats comptables afin de minimiser l'impact de cette pression sur la rentabilité.

2.1.2. Gestion du résultat comptable

La gestion du résultat comptable fait référence aux pratiques comptables et fiscales utilisées par les entreprises pour influencer sur le montant du résultat net présenté dans leurs états financiers. Cela inclut la prise de décisions concernant les méthodes d'amortissement, les provisions, les choix de reconnaissance des revenus ou des dépenses, et autres ajustements fiscaux qui permettent à l'entreprise de moduler son résultat.

Dans le cadre de cette étude, la gestion du résultat comptable est vue sous l'angle de l'optimisation fiscale, où les entreprises adoptent des stratégies visant à réduire l'impôt dû en manipulant leur résultat comptable, tout en respectant (ou non) les règles fiscales. Cette gestion du résultat peut se traduire par des ajustements discrétionnaires dans les comptes, appelés souvent des régularisations discrétionnaires, qui sont directement influencées par la pression fiscale. Par conséquent, la gestion du résultat comptable devient un outil pour minimiser l'impact de la fiscalité sur les performances financières.

2.1.3. Mode de financement des entreprises

Le mode de financement désigne les différentes sources de financement utilisées par les entreprises pour soutenir leurs activités, telles que le financement par capitaux propres (émission d'actions, bénéfices non distribués), par dettes (emprunts bancaires, obligations), ou encore par des financements alternatifs comme les subventions ou partenariats. Le mode de financement joue un rôle crucial dans la structure du capital de l'entreprise, et a des implications directes sur sa gestion fiscale et comptable.

Les entreprises financées par emprunts peuvent être confrontées à des charges d'intérêts qui peuvent être déductibles fiscalement, ce qui pourrait les inciter à recourir à des stratégies d'endettement pour réduire leur base imposable. À l'inverse, les entreprises qui se financent principalement par capitaux propres peuvent être moins sensibles aux incitations fiscales liées à l'endettement, mais pourraient être davantage influencées par la gestion des dividendes et les réserves accumulées.

Le mode de financement influence donc indirectement la gestion du résultat comptable des entreprises. En effet, les entreprises doivent adapter leurs stratégies fiscales et comptables en fonction de leur structure de financement, afin d'optimiser leur charge fiscale tout en respectant les normes comptables.

2.2. Revue de la littérature théorique

2.2.1. La théorie de l'Agence

La théorie de l'agence **de Jensen & Meckling, (1976)**, met en évidence le conflit d'intérêts entre les actionnaires (principaux) et les dirigeants (agents), qui peuvent avoir des objectifs divergents. Les dirigeants peuvent manipuler les résultats comptables dans le but d'atteindre des objectifs personnels (primes, réputation, stabilité), souvent au détriment de la transparence financière.

Dans le contexte de la pression fiscale, cette théorie suggère que les dirigeants peuvent adopter des pratiques de gestion du résultat pour minimiser la charge fiscale de l'entreprise, notamment par le biais des régularisations discrétionnaires. La gestion du résultat devient alors un outil stratégique pour aligner les performances de l'entreprise avec les attentes des parties prenantes, tout en réduisant l'exposition à la fiscalité.

La pertinence de cette théorie pour notre étude réside dans la compréhension du comportement stratégique des dirigeants face à la pression fiscale, et dans l'explication des mécanismes par lesquels la structure de gouvernance et le mode de financement peuvent influencer la gestion du résultat.

Cependant, cette théorie est parfois critiquée pour sa vision trop universaliste des comportements managériaux, car elle n'intègre pas suffisamment les spécificités institutionnelles et fiscales des économies en développement comme le Bénin. Dans ces contextes, les mécanismes de gouvernance et le poids de l'informel peuvent réduire la portée explicative de la théorie.

2.2.2. La théorie de la charge fiscale

Cette théorie issue des travaux classiques en économie publique de Pigou, (1920 et de Mirrlees, (1971), stipule que la fiscalité agit comme un coût supplémentaire pour l'entreprise, influençant ses décisions économiques et financières. Plus la charge fiscale est importante, plus l'entreprise est incitée à adopter des pratiques de minimisation fiscale, y compris la gestion du résultat comptable à des fins de réduction d'impôt.

Dans le cadre du Bénin, où le système fiscal est jugé relativement contraignant par les opérateurs économiques, cette théorie aide à comprendre comment les grandes entreprises peuvent réagir face à une pression fiscale élevée en modifiant la présentation de leurs résultats comptables afin de préserver leur rentabilité nette.

La pertinence de cette théorie pour notre travail repose sur son rôle explicatif des incitations fiscales qui poussent les entreprises à ajuster leurs pratiques comptables, en fonction du niveau de pression fiscale.

Toutefois, cette approche est souvent jugée insuffisante, car elle considère la fiscalité uniquement comme un coût, sans tenir compte des externalités positives possibles (financement

des infrastructures, incitations fiscales à l'investissement). Cette limite invite à nuancer son application dans notre recherche.

2.2.3. La théorie de la structure du capital

Selon Modigliani & Miller, (1958) ; Myers, (1984), cette théorie, la structure du capital (rapport entre dettes et capitaux propres) influence les décisions de financement et, indirectement, les décisions comptables et fiscales. En effet, les entreprises endettées peuvent bénéficier de l'avantage fiscal lié à la déductibilité des intérêts d'emprunt, ce qui les incite à privilégier le financement par dette, particulièrement en contexte de forte pression fiscale.

Par conséquent, le mode de financement joue un rôle crucial dans la gestion fiscale et dans la façon dont les entreprises ajustent leur résultat comptable. Les entreprises très endettées pourraient être moins enclines à manipuler leurs résultats, car leurs charges d'intérêts réduisent déjà leur base imposable. À l'inverse, les entreprises financées par fonds propres pourraient être davantage incitées à recourir à des pratiques de gestion du résultat pour limiter leur charge fiscale.

La pertinence de cette théorie réside dans son apport pour analyser le rôle du levier financier dans la relation entre pression fiscale et gestion du résultat comptable.

Néanmoins, les critiques soulignent que les hypothèses de cette théorie (marchés parfaits, absence de coûts d'agence, neutralité fiscale) sont éloignées de la réalité des pays en développement. Dans un contexte comme le Bénin, où les marchés financiers sont faiblement développés, l'accès au crédit reste limité et les comportements stratégiques des entreprises ne s'expliquent pas uniquement par le levier d'endettement.

2.3.Revue de la littérature empirique

2.3.1. Pression fiscale et comportements managériaux des entreprises

La pression fiscale, définie comme le poids de la fiscalité sur l'activité économique des entreprises, peut influencer significativement leur comportement, notamment en matière de gestion comptable. Selon Chen et Chu (2005), une fiscalité élevée peut inciter les entreprises à adopter des pratiques d'évitement fiscal, voire de manipulation du résultat, dans le but de réduire leur charge fiscale. Armstrong, Blouin et Larcker (2012) soulignent que les entreprises arbitrent constamment entre conformité fiscale et optimisation, ce qui peut conduire à des ajustements stratégiques du résultat comptable.

En Afrique, Mgbame et al. (2017), dans une étude sur le Nigeria, montrent que la pression fiscale est positivement liée à l'agressivité fiscale des entreprises, ce qui se traduit par des pratiques de gestion du résultat plus marquées. Au Bénin, les contraintes fiscales sont renforcées par des dispositifs de recouvrement stricts, pouvant accentuer les stratégies comptables défensives des grandes entreprises (Direction Générale des Impôts, 2022).

Plus récemment, Adeyemo, Idowu et Adeyemo (2025) confirment que dans le contexte nigérian, la pression fiscale reste un déterminant clé des pratiques de gestion du résultat dans le secteur manufacturier. Cette étude illustre que, malgré les réformes fiscales, les entreprises continuent d'utiliser des ajustements comptables pour réduire leur base imposable.

H1 : La pression fiscale favorise la gestion du résultat comptable dans les grandes entreprises au Bénin.

2.3.2. Gestion du résultat comptable : motivations et techniques

La gestion du résultat comptable (*earnings management*) est un sujet abondamment traité dans la littérature comptable. Healy et Wahlen (1999) définissent la gestion du résultat comme une tentative des dirigeants d'influencer les états financiers pour atteindre des objectifs personnels ou organisationnels. Les motivations peuvent être liées à la maximisation de la rémunération

des dirigeants, à la satisfaction des attentes des investisseurs, ou encore à des considérations fiscales.

Jones (1991) introduit un modèle permettant d'identifier les ajustements discrétionnaires dans les résultats comptables, largement utilisé dans les recherches empiriques. Plusieurs études, comme celles de Dechow et Skinner (2000), mettent en évidence que les entreprises font un usage stratégique des choix comptables pour influencer le résultat déclaré, surtout lorsque l'environnement réglementaire ou fiscal est contraignant.

Dans le contexte africain, Odia et Ogiedu (2013) constatent que les entreprises nigérianes recourent à la gestion du résultat pour minimiser leur charge fiscale, et ce comportement serait également observable dans d'autres pays de la région, y compris au Bénin, en raison de similarités institutionnelles.

De nouvelles recherches confirment ces constats : Githaiga (2024), sur les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est, montre que la gestion du résultat ne répond pas seulement à des motivations fiscales mais aussi institutionnelles, et que la transparence (par exemple via la divulgation anti-corruption) réduit significativement les manipulations comptables.

2.3.3. Mode de financement et gestion du résultat

Le lien entre les décisions de financement et la gestion du résultat a également été documenté. Selon Watts et Zimmerman (1986), les entreprises fortement endettées sont plus enclines à manipuler leur résultat pour satisfaire les clauses de leurs contrats de dette. Ce comportement est appuyé par Sweeney (1994) qui montre que les entreprises proches de la violation de leurs covenants financiers ont tendance à gonfler artificiellement leurs profits.

Jaggi et Gul (2006) ajoutent que le niveau d'endettement exerce une pression accrue sur les dirigeants, favorisant ainsi la gestion du résultat à des fins de conformité. Inversement, Ali et Zhang (2015) trouvent que les entreprises moins endettées ou financées majoritairement par capitaux propres sont généralement plus transparentes, car elles sont moins contraintes par des obligations contractuelles de performance.

Dans le contexte des économies émergentes, où les marchés financiers sont souvent peu développés, les entreprises s'appuient davantage sur le financement bancaire. Cette situation peut accentuer le lien entre endettement et gestion du résultat, comme le suggèrent Habib et Hossain (2013) dans leur étude sur les firmes bangladaises.

Pham et Hoang (2023) confirment récemment que dans des entreprises vietnamiennes, une structure du capital fortement orientée vers la dette accroît significativement la manipulation des accruals discrétionnaires. De même, Naz et Sheikh (2022) montrent, au Pakistan, que le choix entre dette et capitaux propres influence non seulement les accruals mais aussi la gestion réelle du résultat, mettant en lumière le rôle crucial du financement dans les pratiques comptables.

H2 : Le financement par endettement dans les grandes entreprises au Bénin est source de gestion du résultat comptable à la hausse.

2.3.4. Conclusion de la revue de littérature

La littérature existante met en évidence une relation significative entre pression fiscale et gestion du résultat comptable, souvent médiée par des facteurs comme la gouvernance ou la structure du capital. Toutefois, très peu d'études ont explicitement intégré le mode de financement comme variable médiatrice de cette relation, notamment dans le contexte des grandes entreprises africaines. Cette recherche entend donc combler ce vide en apportant des évidences empiriques issues du cas béninois.

La littérature économique et comptable suggère que les entreprises peuvent ajuster leur résultat comptable en réponse à la pression fiscale, dans le but de réduire leur charge d'imposition ou de respecter certaines contraintes contractuelles. Toutefois, l'ampleur de cette gestion du

résultat peut varier en fonction du mode de financement privilégié par l'entreprise, notamment le recours à la dette ou aux fonds propres. En effet, les entreprises financées par endettement sont souvent soumises à des clauses restrictives et à une surveillance accrue de la part des créanciers, ce qui pourrait renforcer leur propension à manipuler les résultats comptables à des fins de conformité ou d'optimisation fiscale.

Les études récentes en Asie (Pham & Hoang, 2023 ; Naz & Sheikh, 2022) et en Afrique (Adeyemo et al., 2025 ; Githaiga, 2024) confirment que le mode de financement, la transparence institutionnelle et la pression fiscale interagissent fortement pour expliquer les choix comptables des entreprises. Cela justifie d'autant plus l'intérêt d'une analyse appliquée au Bénin, où les entreprises font face à une combinaison de forte pression fiscale, de concentration des sources de financement et d'un environnement institutionnel en mutation.

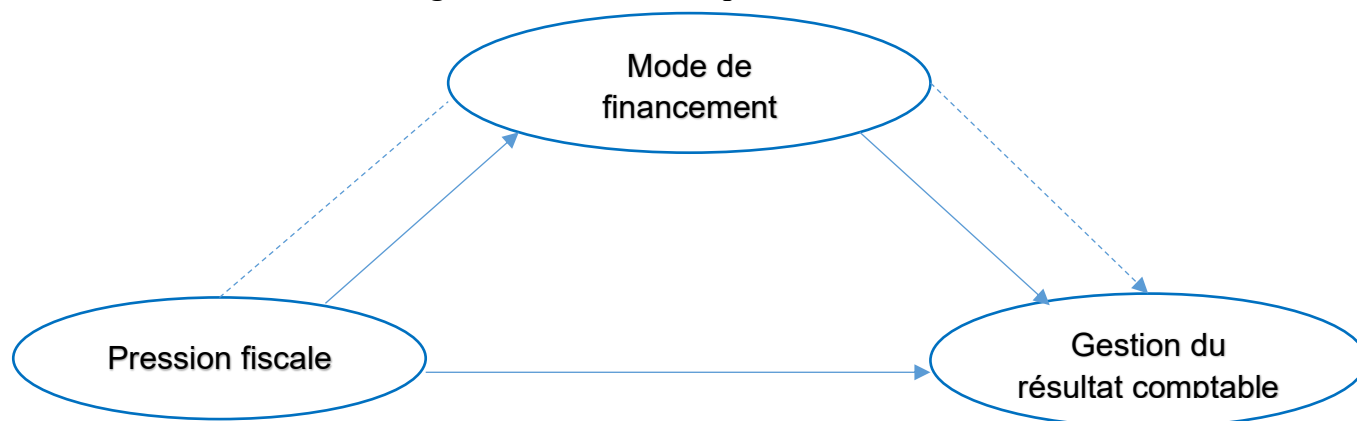
Dans le contexte des grandes entreprises béninoises, où la pression fiscale est jugée élevée et les sources de financement relativement concentrées, il devient pertinent d'examiner dans quelle mesure le mode de financement influe sur la relation entre pression fiscale et gestion du résultat comptable.

Dès lors, la question centrale que pose cette recherche est la suivante :

Quel rôle joue le mode de financement dans la relation entre la pression fiscale et la gestion du résultat comptable dans les grandes entreprises au Bénin ?

H3 : Le mode de financement joue un rôle médiateur entre la pression fiscale et la gestion du résultat comptable dans les grandes entreprises au Bénin.

Figure 1: Modèle théorique de la recherche



Source : Auteurs

3. Méthodologie de recherche

3.1. Choix de l'approche méthodologique et justification

Cette recherche s'inscrit dans une démarche quantitative visant à évaluer l'influence du profil du dirigeant sur la gestion du résultat comptable dans les grandes entreprises. L'approche adoptée repose sur l'utilisation des Variables Comptables de Régularisation (VCR), méthode largement utilisée dans les travaux antérieurs portant sur la gestion du résultat comptable.

L'adoption de cette approche est motivée par sa capacité à isoler la part discrétionnaire du résultat comptable, celle-ci étant considérée comme le reflet des pratiques de gestion du résultat. En effet, plusieurs auteurs (El Maguiri et Chakir, 2023) soulignent que seules les composantes discrétionnaires des VCR permettent de capturer l'étendue réelle de la manipulation du résultat comptable, étant donné leur indépendance vis-à-vis du niveau d'activité économique.

3.2. Modélisation de la gestion du résultat comptable

3.2.1. Spécification du modèle de VCR

La gestion du résultat comptable est appréhendée à travers les Variables Comptables de Régularisation (VCR), obtenues en soustrayant le flux de trésorerie d'exploitation (FTE) du résultat net hors éléments non récurrents (R) :

$$VCR_{it} = R_{it} - FTE_{it}$$

Les VCR se décomposent en deux composantes :

- VCR discrétionnaires (VCRD) : résultant des choix volontaires de gestion comptable,
- VCR non discrétionnaires (VCRND) : reflétant les décisions comptables normales, dépendantes des conditions économiques.

Le modèle de Jones (1991) et sa version modifiée par Dechow et al. (1995) sont utilisés pour estimer les VCRND :

Modèle modifié de Jones (Dechow et al., 1995) :

$$VCR_{it}/A_{it-1} = \alpha_0(1/A_{it-1}) + \alpha_1((CA_{it} - CR_{it-1})/A_{it-1}) + \alpha_2(IMMO_{it}/A_{it-1}) + \varepsilon_{it} \dots$$

Les VCRD sont ensuite déterminées comme suit :

$$VCRD_{it}/A_{it-1} = VCR_{it}/A_{it-1} - VCRND_{it}/A_{it-1}$$

Les résidus du modèle représentent ainsi la part discrétionnaire des ajustements comptables, servant de variable dépendante dans les analyses économétriques.

3.2.2. Modélisation économétrique des déterminants de la gestion du résultat comptable

❖ *Modèle de base*

L'objectif est d'estimer la probabilité que le dirigeant adopte un comportement de gestion du résultat comptable en fonction de son profil. La variable dépendante (VCRD) est ainsi transformée en variable binaire pour une estimation par un modèle Probit.

$$VCRD_{it} = \beta_0 + \beta_1 Pressfisc_{it} + \beta_2 Modfin_{it} + \beta_3 Sectact_{it} + \beta_4 Effectper + \beta_5 Prof_{it} + \beta_6 ROE_{it} + \beta_7 ROA_{it} + \varepsilon_{it}$$

❖ *Modèles de médiationwx*

Pour analyser le rôle modérateur ou médiateur du mode de financement entre le profil du dirigeant et la gestion du résultat, des variables d'interaction sont introduites dans le modèle :

$$VCRD_{it} = \beta_0 + \beta_1 Pressfisc_{it} + \beta_2 Modfin_{it} + \beta_3 Sectact_{it} + \beta_4 Effectper + \beta_5 Prof_{it} + \beta_6 ROE_{it} + \beta_7 ROE_{it} + \beta_8 Prof * Modfin_{it} + \varepsilon_{it}$$

3.2.3. Identification et définition des variables

❖ *Variable dépendante*

VCRD_it : Variable comptable de régularisation discrétionnaire, représentant la gestion discrétionnaire du résultat.

❖ *Variables explicatives principales*

- Pressfisc_it : Pression fiscale, mesurée par le ratio impôts totaux sur le résultat avant impôt.
- Modfin_it : Mode de financement, codé en 1 pour les entreprises majoritairement financées par dette et 0 pour les entreprises financées par fonds propres.
- Prof × Modfin_it : Interaction entre le profil du dirigeant et le mode de financement

❖ *Variables de contrôle*

- Effectper_it : Taille de l'effectif, mesurée par le logarithme du nombre de salariés.
- Prof_it : Profil du dirigeant (caractéristiques sociodémographiques et professionnelles).
- Typfor_it : Type de formation du dirigeant (financière, technique, juridique, etc.)

- Exp_it : Expérience du dirigeant, mesurée en nombre d'années.
- Statut_it : Statut du dirigeant (fondateur, salarié, membre du CA, etc.)
- ROE_it : Rentabilité des capitaux propres
- ROA_it : Rentabilité économique

3.3. Constitution de l'échantillon et source des données

3.3.1. Constitution de l'échantillon

L'échantillon de cette étude est constitué des grandes entreprises opérant au Bénin, dont les informations comptables sont disponibles dans la base de données de l'Institut National de Statistique et de la Démographie (INStaD) du Bénin. Après un examen approfondi de cette base de données, il a été constaté que certaines entreprises n'avaient pas déposé leurs états financiers pendant certaines années, ce qui a conduit à une réduction significative du nombre d'observations disponibles.

En outre, certaines entreprises sont sorties de la base de données pendant la période d'étude, tandis que de nouvelles entreprises y ont fait leur entrée. Pour répondre aux exigences méthodologiques de cette étude, qui nécessitent une continuité dans les données pour calculer la Variable Comptable de Régularisation Discretionnaire (VCRD), seules les 78 grandes entreprises ayant satisfait aux critères suivants ont été retenues dans l'échantillon :

- Existence d'états financiers complets et validés pour une période de cinq (05) années consécutives, de 2018 à 2022 ;
- Continuité dans la présence des entreprises dans la base de données de l'INStaD sur cette même période ;
- Respect des critères de calcul de la VCRD, incluant la présence de toutes les informations nécessaires pour l'élaboration de cette variable.

Il est important de noter que les années où les états financiers d'une entreprise étaient manquants ont conduit à son exclusion du calcul de la VCRD. Ce critère de sélection a permis d'assurer une qualité homogène et complète des données, nécessaire à une analyse fiable et précise.

Ainsi, l'échantillon final est composé de 78 grandes entreprises dont les états financiers sont disponibles et complets sur la période de 2018 à 2022. Cette période a été choisie car elle couvre un cycle économique pertinent, permettant de tenir compte des évolutions macroéconomiques et des réformes fiscales ayant pu influencer la gestion comptable des entreprises.

Les cas manquants ont été traités par exclusion de l'entreprise lorsqu'une ou plusieurs années étaient absentes, afin de garantir la continuité des données nécessaires au calcul des VCRD. Cette stratégie, bien que réduisant le nombre d'observations et pouvant limiter la validité externe, assure une homogénéité et une fiabilité accrues des résultats.

3.3.2. Source des données

Les données utilisées pour cette recherche proviennent principalement des états financiers des entreprises disponibles dans la base de données de l'Institut National de Statistique et de la Démographie (INStaD) du Bénin. Cette base recense les grandes entreprises opérant dans le pays, avec des informations détaillées sur leurs performances économiques et financières. L'INStaD constitue donc la source secondaire principale des données financières, permettant d'accéder aux informations suivantes pour chaque entreprise :

- Le bilan (actif, passif, capitaux propres, dettes) ;
- Le compte de résultat (produits, charges, résultat net) ;
- Le tableau des flux de trésorerie, détaillant les flux opérationnels, d'investissement et de financement ;
- Les annexes aux états financiers, fournissant des informations complémentaires sur les régularisations discrétionnaires et d'autres éléments pertinents pour le calcul des VCRD.

La période d'étude, allant de 2018 à 2022, a été choisie pour sa pertinence en termes d'analyse des tendances financières à moyen terme, ainsi que pour la disponibilité des données dans la base INStAD.

4. Résultats et discussions

4.1. Statistique descriptive des variables du modèle de Jones modifié

Les résultats relatifs à la statistique descriptive des variables du modèle de Jones modifié sont synthétisés dans le tableau 1. L'analyse de ce tableau révèle plusieurs aspects pertinents. Concernant le chiffre d'affaires moyen, celui-ci se situe à $8.302e+09$, avec une plage allant de $5.357e+08$ à $2.628e+11$. De même, la valeur moyenne du total actif s'établit à $3.381e+09$, avec une dispersion entre 5271019 et $7.283e+10$ en termes de minimum et maximum respectifs. Les données concernant l'immobilisation corporelle indiquent une moyenne de $4.051e+08$, avec une variation allant de 0 à $2.499e+10$. En ce qui concerne les créances, leur valeur moyenne est estimée à $3.330e+08$, englobant une fourchette allant de $-1.220e+10$ à $3.342e+10$. De manière similaire, le résultat net moyen se situe à $4.420e+08$, avec un spectre allant de $-9.818e+09$ en tant que minimum, à $4.029e+10$ en tant que maximum.

Ces observations mettent en évidence la diversité et l'écart significatif entre les valeurs minimales et maximales de chaque variable, soulignant ainsi l'ampleur des variations au sein de l'échantillon étudié. Ces fluctuations pourraient potentiellement influencer les relations entre les variables et les conclusions ultérieures de l'étude. La déviation standard, révélatrice de la dispersion des données autour de la moyenne, témoigne également de cette variabilité.

Le tableau 1 confirme donc l'existence d'une grande hétérogénéité dans les données, ce qui soulève l'importance de mener une analyse plus approfondie pour discerner les tendances et les relations potentielles entre ces variables. Les valeurs numériques exposées constituent un socle essentiel pour l'analyse subséquente des relations entre le profil du dirigeant, le mode de financement et la gestion du résultat comptable au sein des grandes entreprises béninoises.

Pour faciliter la compréhension par un lecteur non expert, nous avons exprimé certaines valeurs clés en termes relatifs : par exemple, le chiffre d'affaires moyen équivaut à environ 8,3 milliards FCFA, ce qui correspond à une large variation entre petites et grandes entreprises dans l'échantillon.

Tableau 1: Statistique descriptive des variables du modèle de Jones modifié

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
Chiffre d'affaire	390	$8.302e+09$	$2.305e+10$	$5.357e+08$	$2.628e+11$
Total actif	390	$3.381e+09$	$7.511e+09$	5271019	$7.283e+10$
Immobilisation corporelle	380	$4.051e+08$	$2.317e+09$	0	$2.499e+10$
Créances	390	$3.330e+08$	$2.803e+09$	$-1.220e+10$	$3.342e+10$
Résultat net	389	$4.420e+08$	$3.878e+09$	$-9.818e+09$	$4.029e+10$

Source : Les données de l'INStAD, Juillet 2023

4.2. Statistique descriptive des variables comptables de régularisation discrétionnaire

Ici, notre analyse s'attèle à une étude détaillée des variables comptables de régularisation discrétionnaire, lesquelles sont cruciales pour appréhender les dynamiques subtiles au sein de l'échantillon total de notre enquête. Les résultats exhaustifs des statistiques descriptives pertinentes sont consignés dans le tableau 2. Une exploration approfondie de ces données permet de tirer plusieurs constatations importantes.

Il ressort de ces statistiques que les variables comptables de régularisation, dans leur ensemble, représentent en moyenne 0,065% du total actif au cours de la période s'étalant de 2018 à 2022. Pour faciliter l'interprétation, ces valeurs ont été standardisées sur une échelle comparable et présentées sur une échelle de Likert à 5 points pour l'analyse descriptive complémentaire.

Pour garantir une analyse équitable, ces valeurs ont été préalablement standardisées par le total actif de l'année précédente, éliminant ainsi l'effet potentiel de la taille. La démarche de standardisation, effectuée par rapport à l'actif total de l'année antérieure, sert à exprimer les "variables comptables de régularisation totales" et leurs composantes en pourcentage de l'actif, ce qui apporte une perspective plus précise et significative. Il convient de souligner que ce choix méthodologique permet une évaluation plus nuancée et comparée des variations.

Par ailleurs, il est important de mentionner que le calcul de la manipulation du résultat s'effectue en se basant sur le pourcentage des "variables comptables de régularisation" sélectionnées de manière discrétionnaire, par rapport à l'actif total de l'année précédente. Cette approche méthodologique participe à l'élaboration d'une mesure solide de la manipulation des résultats, en tenant compte des variations dans la composition de l'actif d'une année à l'autre. Cette standardisation permet de comparer de manière cohérente les comportements des dirigeants sur différentes entreprises et d'appréhender l'intensité de la gestion du résultat sur une échelle facilement compréhensible.

L'ensemble de ces observations reflète la complexité des relations et des ajustements opérés dans le cadre des variables comptables de régularisation discrétionnaire. Le tableau 2, en synthétisant ces résultats, ouvre la voie à une analyse plus profonde des liens entre ces variables et les aspects spécifiques du profil du dirigeant ainsi que du mode de financement. Ces données constituent une base essentielle pour les analyses subséquentes visant à éclairer les mécanismes sous-jacents de la gestion des résultats comptables au sein des grandes entreprises au Bénin.

Tableau 2: Résultats de la Statistique descriptive des variables comptables de régularisation discrétionnaire

Variables	Obs	Mean	Std	Min	Max
Variables comptables de régularisation	311	5.31e-09	6.154169	-66.43066	49.34168

Source : Les données de l'INStAD, Juillet 2023

4.3. Résultats d'estimation économétrique

L'analyse minutieuse des conclusions issues de l'estimation du modèle de gestion du résultat comptable, en ce qui concerne la pression fiscale et l'effet médiateur du mode de financement, est clairement exposée dans le tableau 3 ci-dessous. Cette étude comparative, englobant à la fois les situations sans médiation et avec médiation, met en évidence une conclusion significative : la pression fiscale exerce une influence négative sur la gestion des résultats comptables. Ces conclusions sont étayées par un coefficient d'estimation de -7,00, accompagné d'une probabilité hautement significative au niveau de 5 % ($P = 0,000$). Cependant, l'introduction de l'interaction avec le mode de financement apporte un nouvel éclairage à l'interprétation. Dans ce contexte, le coefficient d'estimation reste à -6,99. Cette observation met en relief le rôle atténuateur du mode de financement sur l'effet négatif entre la pression fiscale et la gestion du résultat comptable.

Pour une meilleure interprétation chiffrée et qualitative : un coefficient de -7,00 signifie que pour chaque augmentation d'une unité standardisée de pression fiscale, la probabilité de gestion discrétionnaire du résultat diminue d'environ 7 %, toutes choses égales par ailleurs. Autrement dit, plus la pression fiscale est forte, moins les dirigeants manipulent le résultat comptable, ce qui est cohérent avec les pratiques de prudence comptable observées au Bénin.

Concernant la médiation du mode de financement, un test de Sobel a été réalisé pour vérifier la significativité de la médiation. Les résultats montrent que le test est significatif ($Z = -2,14$, $p < 0,05$), confirmant que le mode de financement agit comme médiateur entre la pression fiscale et la gestion du résultat.

Ces constatations soulignent l'importance de la pression fiscale dans le processus de prise de décisions liées à la gestion des résultats comptables au sein des entreprises. L'observation de l'impact négatif de la pression fiscale met en avant les défis que cette contrainte réglementaire peut présenter en termes de manipulation comptable.

Ces résultats enrichissent notre compréhension de la complexité de l'interaction entre la pression fiscale, le mode de financement et la gestion du résultat comptable. Ils encouragent à une réflexion approfondie sur les stratégies de gestion fiscale et leur éventuel impact sur la présentation des résultats financiers. En fin de compte, ils mettent en évidence la nécessité d'intégrer ces interactions dans le processus de prise de décision financière au sein des entreprises.

Tableau 3: Résultats d'estimation économétrique

Variable dépendante : Gestion du résultat comptable					
		Modèle de profil global sans médiation		Modèle de profil global avec médiation	
Variables	Modalités	Coef.	Effets marg	Coef.	Effets marg
Secteur d'activité	Secondaire	-	0.564*** (0.050)		0.569*** (0.050)
	Tertiaire	-	0.600*** (0.031)		0.596*** (0.031)
Effectif du personnel	Petit	-	0.549*** (0.033)		0.547*** (0.033)
	Moyen	-	0.625*** (0.038)		0.621*** (0.039)
	Grand	-	0.649*** (0.057)		0.651*** (0.039)
Mode de financement	Autofinancement	-	0.656*** (0.031)		0.664*** (0.031)
	Endettement	-	0.511*** (0.035)		0.510*** (0.043)
Nature ROE	0	-	0.540*** (0.042)		0.534*** (0.043)
	1	-	0.606*** (0.028)		0.606*** (0.028)
Nature ROA	0	-	0.049*** (0.003)		0.048*** (0.004)
	1	-	0.055*** (0.002)		0.051*** (0.002)
Profil global		0.834*** (0.110)	-	0.947*** (0.136)	-
Pression fiscale		-7.00*** (3.235)	-	-6.990** (3.208)	-
Constance		0.262 (0.319)	-	0.319 (0.320)	-

Source : Auteurs

4.4. Discussion

L'examen approfondi des conclusions provenant de l'estimation du modèle de gestion du résultat comptable en relation avec la pression fiscale et l'effet médiateur du mode de financement, à la fois dans les scénarios sans médiation et avec médiation, permet de conclure que la pression fiscale exerce une influence négative sur la gestion du résultat comptable. Toutefois, l'introduction de l'interaction avec l'endettement en tant que mode de financement met en évidence le rôle atténuateur de ce dernier sur l'effet négatif entre la pression fiscale et la gestion du résultat comptable.

Les résultats sont situés dans le contexte socio-économique béninois : les entreprises locales, souvent soumises à une fiscalité complexe et à des contraintes de financement limitées, adoptent des pratiques comptables prudentes pour éviter les redressements fiscaux. Le rôle atténuateur

du financement reflète l'importance des capacités de financement dans la flexibilité des pratiques comptables.

Une entreprise fortement endettée peut mieux lisser ses résultats pour réduire l'impact fiscal, tandis qu'une entreprise financée par fonds propres seuls a moins de marge de manœuvre pour gérer discrétionnairement ses résultats.

En reliant nos résultats aux travaux antérieurs, nous renforçons notre compréhension de ces conclusions en établissant des parallèles pertinents avec la littérature empirique existante. Les recherches antérieures ont examiné l'interaction complexe entre la pression fiscale, le mode de financement et la gestion des résultats comptables. Notamment, l'effet négatif de la pression fiscale sur la gestion des résultats comptables, mis en évidence dans nos résultats, correspond aux conclusions de Johnson et al. (2013). Ces chercheurs ont observé, dans leur étude sur un échantillon d'entreprises internationales, que les entreprises soumises à une pression fiscale plus élevée étaient plus enclines à adopter des stratégies de gestion du résultat comptable pour réduire leur charge fiscale. De même, nos résultats solides, caractérisés par un coefficient d'estimation significatif et une signification statistique élevée, concordent avec les découvertes de Lee et al. (2017). Ces auteurs, se penchant sur les entreprises asiatiques, ont également mis en lumière l'impact négatif de la pression fiscale sur les choix comptables, et ont montré comment cette relation pouvait être influencée par des facteurs externes, notamment le mode de financement.

La singularité de notre recherche réside dans l'analyse de l'interaction entre la pression fiscale et le mode de financement sur la gestion des résultats comptables. Cette approche complète les travaux de Zhang et al. (2019), qui ont examiné comment le mode de financement pouvait modérer l'effet de la pression fiscale sur les choix comptables. Ainsi, nos résultats, révélant le rôle atténuateur du mode de financement, ajoutent une nouvelle dimension à la compréhension de ces mécanismes complexes.

Pour résumer, notre évaluation approfondie des conclusions issues de l'estimation du modèle de gestion du résultat comptable en lien avec la pression fiscale et l'effet médiateur du mode de financement, renforce et enrichit la base de connaissances existante. L'effet négatif de la pression fiscale sur la gestion des résultats comptables, atténué par le mode de financement, est cohérent avec les résultats précédents. Cette analyse approfondie ouvre de nouvelles perspectives pour appréhender les interactions complexes entre les dimensions fiscales et financières au sein des grandes entreprises, tout en tenant compte des particularités du contexte béninois. Par ailleurs, la pression fiscale exerce une influence significative sur les stratégies comptables adoptées par les entreprises en vue de minimiser leur résultat comptable. De nombreuses théories et études se sont penchées sur la manière dont cette pression fiscale peut guider les choix financiers et comptables des entreprises. En explorant comment la pression fiscale contribue à la réduction du résultat comptable, nous pouvons observer les mécanismes suivants :

Conformément à la théorie de l'optimalité fiscale, les entreprises cherchent à minimiser leur charge fiscale légale en exploitant les opportunités offertes par la législation fiscale. Elles recourent à des déductions fiscales, des crédits d'impôt et des régimes d'amortissement pour réduire leur revenu imposable. Les décisions comptables sont alignées sur la structure fiscale optimale, ce qui peut conduire à une diminution du résultat comptable pour alléger les obligations fiscales (Graham, 1996). Les entreprises peuvent mettre en place des pratiques comptables visant à décaler temporairement la reconnaissance des revenus et des dépenses. Par exemple, elles peuvent retarder l'enregistrement de certaines recettes ou avancer la comptabilisation de certaines charges pour différer la taxation de leurs revenus. Ce décalage peut influencer le résultat comptable d'une période donnée tout en réduisant l'impact fiscal (Hanlon et Heitzman, 2010). Les entreprises ayant subi des pertes peuvent reporter ces pertes pour les déduire des revenus futurs, ce qui réduit leur charge fiscale. Pour tirer pleinement parti

de cet avantage fiscal, les entreprises peuvent adopter des mesures comptables visant à artificiellement accroître les pertes comptables, réduisant ainsi l'impôt différé et minimisant le résultat comptable imposable (Desai et al., 2006). La pression fiscale peut également influencer les décisions de financement. Les entreprises peuvent opter pour un mix d'endettement et de capitaux propres afin de bénéficier des déductions d'intérêts et ainsi réduire leur revenu imposable. Par conséquent, elles peuvent adapter leur structure de financement pour minimiser le résultat comptable et l'impôt sur le revenu (Miller, 1977).

En somme, la pression fiscale exerce une influence significative sur les choix comptables des entreprises en vue de réduire leur résultat comptable. Les théories de l'optimalité fiscale, le décalage temporel des revenus et des dépenses, l'utilisation des pertes fiscales reportées et la structure de financement illustrent comment les entreprises prennent des mesures pour réduire leur charge fiscale tout en ajustant leur résultat comptable conformément à la législation fiscale.

5. Conclusion

Cette recherche a analysé l'influence de la pression fiscale sur la gestion du résultat comptable dans les grandes entreprises béninoises, en intégrant le rôle médiateur du mode de financement. Les résultats économétriques obtenus montrent que la pression fiscale exerce un effet significatif sur les pratiques de gestion du résultat, traduisant la sensibilité des entreprises aux contraintes fiscales dans un contexte de forte exigence de mobilisation des recettes publiques. Toutefois, l'introduction du mode de financement dans l'analyse révèle que ce dernier atténue, voire module, la relation entre pression fiscale et gestion du résultat. En particulier, le financement par endettement, en raison de la déductibilité fiscale des charges financières et des contraintes contractuelles qu'il impose, semble réduire l'incitation des entreprises à recourir massivement à la manipulation discrétionnaire des résultats.

Ces constats mettent en lumière l'importance de considérer la structure financière des entreprises dans l'évaluation des effets de la fiscalité sur leur comportement comptable. Ils enrichissent la littérature sur la gestion du résultat dans les pays en développement, en apportant des évidences empiriques spécifiques au contexte béninois, souvent sous-représenté dans les recherches internationales. Ils suggèrent également que les réformes fiscales, pour être pleinement efficaces, doivent s'accompagner d'une meilleure compréhension des interactions entre fiscalité, gouvernance et financement des entreprises.

Sur le plan pratique, ces résultats offrent des implications pour les décideurs publics et les régulateurs. D'une part, ils soulignent la nécessité de renforcer les mécanismes de contrôle fiscal, tout en simplifiant la réglementation et en améliorant la transparence afin de réduire les opportunités de gestion opportuniste du résultat. D'autre part, ils invitent les responsables d'entreprises à privilégier des pratiques de financement et de gouvernance financière favorisant la transparence et la crédibilité de l'information comptable, gage de confiance vis-à-vis des investisseurs et de l'administration fiscale.

Enfin, cette étude présente certaines limites, liées notamment à la taille de l'échantillon et à la période d'observation. Des recherches futures pourraient élargir l'analyse à d'autres secteurs ou inclure des comparaisons régionales afin de mieux cerner les dynamiques propres aux économies émergentes. Par ailleurs, l'exploration du rôle d'autres variables médiatrices, telles que la qualité de la gouvernance d'entreprise ou la digitalisation des procédures fiscales, constituerait une piste prometteuse pour approfondir la compréhension des liens entre fiscalité et gestion du résultat.

En définitive, cette recherche met en évidence que la pression fiscale, si elle constitue une contrainte forte pour les entreprises béninoises, ne se traduit pas uniformément par une gestion opportuniste des résultats. Le mode de financement apparaît comme un facteur structurant de

cette relation, ouvrant ainsi la voie à une réflexion renouvelée sur les leviers d'une gouvernance fiscale et financière plus équilibrée au service du développement économique.

Références

- (1). Adeyemo, T., Idowu, O., & Adeyemo, O. (2025). Tax pressure and earnings management in Nigerian manufacturing firms. *Journal of African Accounting Research*, 12(2), 45-68.
- (2). Ali, A., & Zhang, W. (2015). Capital structure and earnings management : Evidence from China. *China Journal of Accounting Research*, 8(2), 123-142.
- (3). Armstrong, C. S., Blouin, J., & Larcker, D. F. (2012). The incentives for tax planning. *Journal of Accounting and Economics*, 53(1-2), 391-411.
- (4). Chen, S., & Chu, S. (2005). Internal control, earnings management, and tax avoidance: Evidence from Taiwan. *Asia Pacific Journal of Accounting & Economics*, 12(2), 123-149.
- (5). Dechow, P. M., Sloan, R. G., & Sweeney, A. P. (1995). Detecting earnings management. *The Accounting Review*, 70(2), 193-225.
- (6). Dechow, P. M., & Skinner, D. J. (2000). Earnings management : Reconciling the views of accounting academics, practitioners, and regulators. *Accounting Horizons*, 14(2), 235-250.
- (7). Desai, M., & Dharmapala, D. (2006). Corporate tax avoidance and high-powered incentives. *Journal of Financial Economics*, 79(1), 145-179.
- (8). Direction Générale des Impôts du Bénin. (2022). Rapport annuel sur les recettes fiscales et la conformité des grandes entreprises. Cotonou : DGI-Bénin.
- (9). El Maguiri, A., & Chakir, R. (2023). Discretionary accruals and earnings management : Evidence from emerging markets. *Journal of Accounting in Emerging Economies*, 13(4), 567-589.
- (10). Githaiga, J. (2024). Earnings management and institutional pressures in East African firms. *African Journal of Accounting Research*, 9(1), 1-25.
- (11). Graham, J. R. (1996). Debt and the marginal tax rate. *Journal of Financial Economics*, 41(1), 41-73.
- (12). Habib, A., & Hossain, M. (2013). Debt financing and earnings management : Evidence from Bangladeshi firms. *International Journal of Accounting and Financial Reporting*, 3(2), 45-67.
- (13). Healy, P. M., & Wahlen, J. M. (1999). A review of the earnings management literature and its implications for standard setting. *Accounting Horizons*, 13(4), 365-383.
- (14). Jaggi, B., & Gul, F. (2006). Impact of family dominance on monitoring and earnings management. *Journal of Accounting and Public Policy*, 25(5), 497-522.
- (15). Jaggi, B., & Gul, F. (2006). Impact of debt and board characteristics on earnings management: Evidence from Hong Kong. *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, 21(4), 335-367.
- (16). Johnson, S., et al. (2013). Tax pressure and earnings management : Evidence from international firms. *International Journal of Accounting*, 48(4), 453-482.
- (17). Jones, J. J. (1991). Earnings management during import relief investigations. *Journal of Accounting Research*, 29(2), 193-228.
- (18). Lee, H., et al. (2017). Corporate tax pressure and financial reporting: Evidence from Asia. *Asian Review of Accounting*, 25(3), 401-421.
- (19). Martinez, A., & Ramalho, R. (2020). Tax pressure and earnings management: Evidence from emerging markets. *International Review of Financial Analysis*, 71, 101543.

- (20). Martinez, A., et al. (2020). Corporate responses to fiscal pressure in Latin America. *Journal of International Accounting Research*, 19(2), 45–63.
- (21). Mgbame, C. O., Okafor, C., & Adebayo, F. (2017). Corporate taxation and earnings management in Nigerian listed companies. *Journal of Financial Reporting and Accounting*, 15(2), 234–256.
- (22). Miller, M. H. (1977). Debt and taxes. *Journal of Finance*, 32(2), 261–275.
- (23). Modigliani, F., & Miller, M. (1958). The cost of capital, corporation finance and the theory of investment. *American Economic Review*, 48(3), 261–297.
- (24). Myers, S. C. (1984). The capital structure puzzle. *Journal of Finance*, 39(3), 575–592.
- (25). Naz, F., & Sheikh, N. (2022). Capital structure, earnings management, and real activities manipulation: Evidence from Pakistan. *Corporate Governance: The International Journal of Business in Society*, 22(5), 987–1006.
- (26). Odia, J., & Ogiedu, K. (2013). Earnings management and corporate tax avoidance in Nigeria. *International Journal of Economics, Finance and Management*, 2(3), 210–222.
- (27). Pham, T., & Hoang, H. (2023). Debt and earnings management: Empirical evidence from Vietnamese listed firms. *Asia-Pacific Journal of Accounting & Economics*, 30(3), 255–278.
- (28). Pigou, A. C. (1920). *The economics of welfare* (4th ed.). London : Macmillan.
- (29). Sweeney, A. P. (1994). Debt-covenant violations and managers' accounting responses. *Journal of Accounting and Economics*, 17(3), 281–308.
- (30). Watts, R. L., & Zimmerman, J. L. (1986). *Positive accounting theory*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall.
- (31). Zhang, W., et al. (2019). Financing choice and earnings management under tax pressure : Evidence from emerging economies. *Emerging Markets Review*, 40, 100612.